

SOCIAL

Les papetiers de Malaucène contestent la revitalisation

La convention signée entre le Préfet et le président de Malaucène Industrie (filiale du groupe Schweitzer-Mauduit) pour revitaliser le bassin d'emploi, (cf. édition du 11 novembre) ne passe pas. Jean-Marc Moulin, représentant des salariés, note qu'aucune des remarques émises par les parties prenantes consultées n'a été prise en compte.

Et il contient à peine sa colère : " On reçoit en grande pompe, à la préfecture, quelqu'un qui a détruit au minimum 300 emplois ? Qui est en train de délocaliser en Pologne grâce à de l'argent public ? Et on laisse faire ? " Il rappelle comment les salariés et leurs experts étaient parvenus à prouver que la fermeture ne pouvait pas être économique : l'inspection du travail avait présenté un dossier dans ce sens au ministère qui leur avait pourtant donné raison.

Il conteste encore le chiffre de 86 emplois créés sur le bassin d'emploi à l'issue du premier plan de revitalisation (signé après la fermeture de la machine à papier pour 69 licenciements). " Je siège au comité de suivi et j'en étais resté à 21 seulement, uniquement du service à la personne, quelques créations d'entreprise et même des emplois d'insertion. " Et il ironise : " S'il y en avait 86 et si on ajoute les 50 licenciés dont on dit qu'ils ont retrouvé un boulot, cela voudrait dire qu'on aurait trouvé 140 postes sur le bassin de Malaucène ? Plus on ferme et plus on crée d'emplois ? Pourquoi y a-t-il encore tant de chômage ? "

Mais ce qui le fait carrément tousser, c'est le montant annoncé de la contribution financière demandée à Schweitzer-Mauduit : 855 000 €. " D'après nos comptes, elle aurait dû être de 1,2 M€ et même si on retire les 149 000 € de ristourne obtenus par l'entreprise, on est loin du compte. Il a dû y avoir encore un arrangement. Nous allons étudier cette question de près. " M.Q.

4

Vaucluse

Malauçène. L'Etat et le groupe Schweitzer-Mauduit, propriétaire des papeteries, ont signé la convention de revitalisation. Le montant de la contribution de l'entreprise est contestée.

Trois ans pour réparer les dégâts



Depuis avril 2009 et l'annonce de la fermeture du site, les papetiers se sont battus pour le maintien de leurs emplois

La signature de la convention n'est pas « gagnant-gagnant » pour les salariés dont la colère est toujours palpable

■ Conseiller général PS du canton, Xavier Bernard estime que « ce n'est pas gagnant pour les salariés. » L' élu a du mal à comprendre que l'on ne cherche pas à reclasser les 211 employés licenciés mais à créer de nouveaux emplois. « En privilégiant de nouveaux secteurs d'activité, comme l'agroalimentaire, la chimie verte et les cosmétiques, on fera appel à des gens extérieurs au territoire. Il n'y a donc aucun rapport entre les emplois perdus et les emplois qui pourraient être créés car ils ne correspondent pas aux compétences et aux formations » des anciens salariés de Malauçène Papeteries. « On perd 280 emplois [en tenant des deux plans de revitalisations], on n'est pas prêt de les retrouver » affirme le vice-président du Conseil

général. Concernant les efforts déployés par Vaucluse développement pour la reprise de l'activité, Xavier Bernard affirme que « l'entreprise ne voulait de repreneur » et s'interroge sur « le jeu de l'Etat, qui lors des discussions, aura été davantage du côté de l'entreprise que de celui des salariés. » Pour ce qui est de la dépollution du site, « l'Etat a fait le minimum, l'entreprise se désengage, que faire désormais du site ? L'affaire est complètement occultée, il semble que cela soit un sujet tabou » indique le conseiller général du canton de Malauçène.

Le groupe ne s'en sort pas trop mal

Du côté de la CGT, Thierry Georges confirme que « la res-

ponsabilité de l'entreprise est majeure », car elle aura tout fait « pour éviter un repreneur. » Selon lui, des candidats se sont présentés. « On ne les a pas écoutés, de même que les propositions que nous avons faites. Le montage d'une SCOP n'a pas obtenu de réponses. » Concernant le comité de pilotage, le syndicaliste attend de connaître le planning précis des réunions. « On apprend par la presse la signature de la convention de revitalisation : l'Etat et Mauduit ne jouent pas le jeu. Ecartés des discussions, les syndicats sont en fait mis sur le bord de la route » précise-t-il. « La coupe est pleine. Le groupe ne s'en sort pas trop mal après la suppression de 400 emplois en 3 ou 4 ans. Ce qui n'est pas le cas des salariés licenciés

dont certains n'ont pu obtenir que des contrats précaires » confie le responsable syndical. La colère est toujours palpable : « le ministre du travail est passé outre la décision de l'inspection du travail et entérine le licenciement de tous les employés protégés » rappelle le secrétaire général de l'Union locale CGT de Vaison, qui voit dans cette décision « une affaire politique où l'Etat protège les patrons voyous. » Les machines du site de Malauçène sont actuellement démontées et le groupe américain SWM (Schweitzer-Mauduit) poursuit développe son unité en Pologne. Sur les 211 ex-papetiers, seulement une trentaine aurait trouvé un contrat à durée déterminée.

MATHIEU GENTILE

« *Mon objectif dans 36 mois, un nombre d'emplois créés équivalent ou plus, aux 211 emplois supprimés* » arguait François Burdeyron.

Suite à la fermeture des papeteries, le préfet de Vaucluse et le président de Malaucène Industrie ont signé mercredi une convention de revitalisation du territoire de Malaucène. La contribution financière de l'entreprise est fixée à 855 000 euros. Le montant jugé trop faible est contesté par les syndicats dont la CGT ainsi qu'à l'unanimité par les élus du département.

« *Cette solution est la meilleure mais son but n'est pas de punir l'entreprise mais d'aider le territoire* » indique François Burdeyron.

En signant la convention de revitalisation, Malaucène Industrie s'engage à hauteur de 855000 euros et confie sa mise en œuvre au cabinet Sofred Consultants. Le document prévoit quatre actions : le financement de projets industriels et/ou commerciaux sur le site des papeteries de Malaucène ; la mise en place d'un fonds de garantie en partenariat avec la banque Chaix ; l'accompagnement des créations d'emplois portées par des entreprises locales ainsi que celles portées par des investisseurs extérieurs au territoire.

Le bilan sera dressé dans trois ans, mais dans l'intervalle, un comité de pilotage composé notamment des représentants de Malaucène Industrie, du cabinet de consultants, de l'État, des collectivités locales et des responsables syndicaux devrait se réunir deux fois par an pour veiller au respect des engagements.

Se réjouissant des résultats de la première convention de revitalisation, signée en 2008, Michel Fievez, président de Malaucène Industrie considère que « *l'entreprise saura à nouveau prendre ses responsabilités.* »

Face à ce concert d'optimisme, l'assemblée départementale est plus que réservée. Lors de la commission permanente du 29 octobre, le président socialiste Claude Haut a fait voter à l'unanimité une délibération dans laquelle les élus déplorent « *le geste financier* » de réduction de 150 000 euros pour les frais engagés par SWM pour maintenir le site en état de fonctionner, regrette que la moitié de la rémunération du consultant (Sofred) soit imputée sur la contribution de l'entreprise. Mais surtout que la question de la dépollution du site n'est pas été abordée dans le document.